



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 17 mars 2021 — N° 169

Neuf heures quarante

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Huntingdon sur le sujet suivant : *Les fermes laitières Estermann et Lériger... encore premières!*
- Le député de Jacques-Cartier sur le sujet suivant : *Souligner la fête de la Saint-Patrick.*
- Le député de Beauce-Sud sur le sujet suivant : *Hommage à M. Daniel Desmarais, ancien chef de la SQ.*
- La députée d'Anjou–Louis-Riel sur le sujet suivant : *Souligner la Journée mondiale des droits des consommateurs.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *Programme enfant témoin et autres témoins vulnérables : une initiative de l'Outaouais.*
- Le député de Bonaventure sur le sujet suivant : *Hommage aux travailleurs forestiers.*
- Le député de Chauveau sur le sujet suivant : *Hommage à M. Denis Savard.*
- Le député d'Hochelaga-Maisonneuve sur le sujet suivant : *L'organisme de notre circonscription : Jeunes musiciens du monde.*
- Le député de Richmond sur le sujet suivant : *M. Marc Ducharme, Bâtitseur 2020.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Les communautés se mobilisent au square Cabot.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) **Projet de loi n° 30**
Loi visant la récupération de sommes dues à l'État
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le **14 juin 2019**
- 2) **Projet de loi n° 49**
Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives
Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **13 novembre 2019**
- 3) **Projet de loi n° 61**
Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le 3 juin 2020
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 11 juin 2020
Reprise du débat ajourné au nom du député de La Pinière le **12 juin 2020**

- 4) **Projet de loi n° 78**
Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises
Présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 8 décembre 2020
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le **9 mars 2021**

- 5) **Projet de loi n° 79**
Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement
Présenté par le ministre responsable des Affaires autochtones le **9 décembre 2020**

- 6) **Projet de loi n° 83**
Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire
Présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux le **10 décembre 2020**

- 7) **Projet de loi n° 86**
Loi concernant la dévolution de la couronne
Présenté par la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne le **11 mars 2021**

- 8) **Projet de loi n° 88**
Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs le **11 mars 2021**

Étude détaillée en commission

- 9)** Projet de loi n° 23
Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le 18 avril 2019
Principe adopté le **19 septembre 2019**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 10)** Projet de loi n° 39
Loi établissant un nouveau mode de scrutin
Présenté par la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information le 25 septembre 2019
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 11 février 2020
Principe adopté le **8 octobre 2020**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 11)** Projet de loi n° 59
Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail
Présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 27 octobre 2020
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 2 février 2021
Principe adopté le **16 février 2021**, et
Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail
- 12)** Projet de loi n° 60
Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le 12 juin 2020
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 17 février 2021
Principe adopté le **9 mars 2021**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

- 13) Projet de loi n° 64**
Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels
Présenté par la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information le 12 juin 2020
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 30 septembre 2020
Principe adopté le **20 octobre 2020**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 14) Projet de loi n° 74**
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 10 mars 2020 et à certaines autres mesures
Présenté par le ministre des Finances le 2 décembre 2020
Principe adopté le **2 février 2021**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 15) Projet de loi n° 82**
Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020
Présenté par le ministre des Finances le 11 décembre 2020
Principe adopté le **17 février 2021**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 16) Projet de loi n° 84***
Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement
Présenté par le ministre de la Justice le 10 décembre 2020
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 2 février 2021
Principe adopté le **4 février 2021**,
Renvoyé à la Commission des institutions

* **Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 17) Projet de loi n° 85**
Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 février 2021
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 11 mars 2021
Principe adopté le **16 mars 2021**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

Prise en considération de rapports de commissions

- 18) Projet de loi n° 69**
Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives
Présenté par la ministre de la Culture et des Communications le 29 octobre 2020
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 1^{er} décembre 2020
Principe adopté le 8 décembre 2020
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation déposé le **16 mars 2021** (Amend. transmis en vertu de l'article 252 du Règlement)

Adoption

- 19) Projet de loi n° 67**
Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions
Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 septembre 2020
Principe adopté le 5 novembre 2020
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire adopté le **11 mars 2021**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 20) Projet de loi n° 190
Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
Présenté par la députée de Sherbrooke le **7 décembre 2018**
- 21) Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions
Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**
- 22) Projet de loi n° 192
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **28 février 2019**
- 23) Projet de loi n° 193
Loi établissant un bouclier de protection budgétaire des services à l'éducation, à l'enfance et à la protection de la jeunesse
Présenté par la députée de Joliette le **7 février 2019**
- 24) Projet de loi n° 194
Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques
Présenté par le député de Jonquière le **21 février 2019**
- 25) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'élargir la portée du droit au paiement des frais d'une assistance
Présenté par le député de Chomedey le **11 avril 2019**
- 26) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'instaurer le registre Passe-Sports visant à colliger les données sur l'état de santé des personnes âgées de moins de 18 ans à la suite d'une commotion cérébrale
Présenté par le député de Marquette le **11 avril 2019**

- 27) Projet de loi n° 197**
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par le député de Chomedey le **9 avril 2019**
- 28) Projet de loi n° 198**
Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles
Présenté par le député de Rosemont le **9 mai 2019**
- 29) Projet de loi n° 199**
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Mercier le **25 septembre 2019**
- 30) Projet de loi n° 391**
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière
Présenté par le député de Jonquière le **30 mai 2019**
- 31) Projet de loi n° 392**
Loi concernant la sélection des sénateurs représentant le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **9 mai 2019**
- 32) Projet de loi n° 393**
Loi affirmant la participation du Québec au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada pour le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **16 mai 2019**
- 33) Projet de loi n° 396**
Loi modifiant le Code civil afin que l'action visant à réparer un préjudice corporel résultant d'une agression à caractère sexuel, de la violence subie pendant l'enfance ou de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint soit imprescriptible la vie durant de l'auteur de l'acte
Présenté par la députée de Sherbrooke le **12 juin 2019**

- 34)** Projet de loi n° 397
Loi visant à renforcer l'encadrement du processus de sélection, de renouvellement de mandat et de destitution d'un directeur d'un corps de police municipal
Présenté par la députée de Vaudreuil le **14 novembre 2019**
- 35)** Projet de loi n° 398
Loi proclamant la Journée québécoise de la démocratie
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **20 février 2020**
- 36)** Projet de loi n° 399
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le **5 novembre 2019**
- 37)** Projet de loi n° 490
Loi instaurant l'électrification progressive du parc automobile québécois
Présenté par la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques le
26 septembre 2019
- 38)** Projet de loi n° 491
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue le
12 novembre 2020
- 39)** Projet de loi n° 492
Loi sur le droit à la déconnexion
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **3 juin 2020**
- 40)** Projet de loi n° 493
Loi sur l'interculturalisme
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **30 octobre 2019**
- 41)** Projet de loi n° 495
Loi autorisant la captation de sons et d'images lors des séances publiques d'un conseil municipal ou d'un conseil d'une communauté métropolitaine
Présenté par la députée de Verdun le **20 novembre 2019**

- 42) Projet de loi n° 496
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Rosemont le **14 novembre 2019**
- 43) Projet de loi n° 497
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne dans le but de renforcer la protection des droits des personnes âgées et de créer la fonction de Protecteur des aînés
Présenté par le député de Rimouski le **4 décembre 2019**
- 44) Projet de loi n° 590
Loi modifiant la Charte de la langue française afin d’instaurer la gratuité des services d’enseignement du français pour toute personne qui réside au Québec
Présenté par le député de Jacques-Cartier le **4 décembre 2019**
- 45) Projet de loi n° 591
Loi modifiant la Charte de la langue française afin de préciser dans quelles circonstances un employeur peut exiger pour l’accès à un emploi ou à un poste la connaissance d’une langue autre que la langue officielle
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **12 février 2020**
- 46) Projet de loi n° 594
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **26 mai 2020**
- 47) Projet de loi n° 595
Loi créant le registre des loyers
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2020**
- 48) Projet de loi n° 596
Loi instituant Pharma-Québec
Présenté par le député de Jean-Lesage le **15 septembre 2020**
- 49) Projet de loi n° 597
Loi visant à améliorer le soutien offert aux entrepreneurs et aux agriculteurs en matière de santé mentale
Présenté par le député de Nelligan le **10 juin 2020**

- 50) Projet de loi n° 598**
Loi autorisant la vente, pour emporter ou livrer, de boissons alcooliques à base de spiritueux par le titulaire d'un permis d'alcool de restaurant pour vendre
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **12 juin 2020**
- 51) Projet de loi n° 599**
Loi visant le respect de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **22 septembre 2020**
- 52) Projet de loi n° 690**
Loi modifiant la Charte de la langue française afin de préciser qu'elle s'applique aux entreprises privées qui exercent leurs activités dans un champ de compétence fédérale
Présenté par le député de Jean-Lesage le **24 septembre 2020**
- 53) Projet de loi n° 691**
Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports afin d'assurer le maintien de services de transport aérien dans certaines régions du Québec
Présenté par le député de Mont-Royal–Outremont le **30 septembre 2020**
- 54) Projet de loi n° 692**
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **21 octobre 2020**
- 55) Projet de loi n° 693**
Loi modifiant la Loi électorale afin de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel dans le cadre des activités politiques
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **22 octobre 2020**
- 56) Projet de loi n° 695**
Loi visant à fixer une norme pour la concentration maximale de manganèse dans l'eau potable
Présenté par la députée de Vaudreuil le **9 décembre 2020**

57) Projet de loi n° 696
Loi prévoyant la suspension temporaire du droit d'augmenter le loyer d'un bail de logement
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **10 février 2021**

58) Projet de loi n° 698
Loi limitant temporairement les frais de services de commande en ligne et de livraison de repas pouvant être exigés aux restaurateurs
Présenté par le député de Nelligan le **18 février 2021**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

59) Projet de loi n° 209
Loi concernant la Ville de Saint-Tite
Présenté par le député de Maskinongé le **4 décembre 2019**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

60) Projet de loi n° 214
Loi concernant la Ville de Sutton
Présenté par le député de Richmond le **12 novembre 2020**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

61) Projet de loi n° 215
Loi concernant la Municipalité de Nominigüe
Présenté par la députée de Labelle le **12 novembre 2020**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

62) Projet de loi n° 216
Loi modifiant la Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
Présenté par le député de René-Lévesque le **21 octobre 2020**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

- 63)** Projet de loi n° 217
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **11 novembre 2020**, et Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail
- 64)** Projet de loi n° 219
Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **11 novembre 2020**, et Renvoyé à la Commission des finances publiques

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

- 65)** Crédits supplémentaires de mars 2021 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 déposés par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le **9 mars 2021** et renvoyés pour étude en commission plénière

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

66) 16 mars 2021

Motion du leader de l'opposition officielle

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de COVID-19 a eu et aura des impacts importants sur la croissance économique, sur le marché de l'emploi et la pénurie de main-d'oeuvre, ainsi que sur les finances publiques du Québec;

QU'elle prenne acte que le gouvernement caquiste déposera son budget 2021-2022 le 25 mars prochain;

QU'elle demande au gouvernement de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la relance de l'économie, l'amélioration de nos services publics tout en maintenant le cadre actuel et en protégeant les sommes accumulées au Fonds des générations;

QU'elle demande au gouvernement d'avoir de la flexibilité quant à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire;

QU'elle demande au gouvernement de mettre en place un plan de relance économique moderne et égalitaire, qui donnera autant d'opportunités aux femmes qu'aux hommes;

QU'elle demande que la relance économique du Québec passe par un soutien accru à la recherche et l'innovation afin d'aider les entreprises de tous les secteurs d'activité à s'adapter à la nouvelle réalité et au développement de nouveaux marchés;

QU'elle demande au gouvernement de s'assurer que les citoyens aient accès aux soins de santé auxquels ils ont droit, notamment, en mettant en place un fonds dédié au rattrapage des activités chirurgicales reportées ainsi qu'un programme public et universel pour l'accès gratuit à la psychothérapie;

QU'elle demande également au gouvernement de soutenir les jeunes Québécois que ce soit par le déploiement des places qui avaient été promises en services de garde, la bonification du programme de tutorat ou encore une aide financière afin de couvrir les coûts pour les embauches faites par les parents de ressources pour soutenir l'apprentissage;

QU'elle demande au gouvernement de soutenir les aînés du Québec en s'assurant que le crédit d'impôt pour maintien à domicile soit mieux adapté et plus généreux;

QU'enfin, elle demande au gouvernement d'accompagner davantage les petites et moyennes entreprises du Québec qui ont souffert, notamment en modulant ses programmes d'aide aux entreprises pour offrir plus d'aide directe, en abolissant le critère excluant l'accès à la déduction pour petite entreprise (DPE) pour les secteurs des services, ainsi qu'en donnant plus de flexibilité dans les conditions de remboursement des prêts.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 65

Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective

Adopté le **11 mars 2021**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2018-2019 et sur ses engagements financiers.
- Audition du Secrétariat du Conseil du trésor sur le Rapport d'application de la Loi sur l'administration publique.
- Audition du Curateur public sur le chapitre 6 du rapport de novembre 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Protection des personnes inaptes sous régime public ».
- Audition de la Société d'habitation du Québec sur le chapitre 4 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé « Programme AccèsLogis Québec: réalisation des projets d'habitation » et en suivi de la recommandation 2.1 du 41^e rapport de la Commission de l'administration publique.
- Audition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur le chapitre 2 du rapport de juin 2020 du Commissaire au développement durable intitulé « Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable ».
- Audition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur le chapitre 3 du rapport de juin 2020 du Commissaire au développement durable intitulé « Conservation des ressources en eau ».
- Audition du ministère de la Famille sur sa gestion administrative et ses engagements financiers, ainsi que sur le chapitre 2 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé « Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance ».
- Audition du ministère de l'Économie et de l'Innovation sur sa gestion administrative et ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Mandat de l'Assemblée

- Examen du Plan stratégique 2020-2024 d'Hydro-Québec (mandat confié le 5 décembre 2019).

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie de l'énergie.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 85**, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (mandat confié le 16 mars 2021).
- **Projet de loi n° 209**, Loi concernant la Ville de Saint-Tite (mandat confié le 4 décembre 2019).
- **Projet de loi n° 214**, Loi concernant la Ville de Sutton (mandat confié le 12 novembre 2020).
- **Projet de loi n° 215**, Loi concernant la Municipalité de Nominuingue (mandat confié le 12 novembre 2020).
- **Projet de loi n° 216**, Loi modifiant la Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (mandat confié le 21 octobre 2020).

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Entendre la Commission municipale du Québec.

Interpellation :

- De la députée de Saint-Laurent à la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur le sujet suivant : *Leadership nécessaire pour la prospérité et le développement de la Capitale-Nationale* (avis donné le 11 mars 2021).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat conféré par une loi

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 59**, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (mandat confié le 16 février 2021).
- **Projet de loi n° 217**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 11 novembre 2020).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 23**, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mandat confié le 19 septembre 2019).
- **Projet de loi n° 60**, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions (mandat confié le 9 mars 2021).
- **Projet de loi n° 74**, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 10 mars 2020 et à certaines autres mesures (mandat confié le 2 février 2021).
- **Projet de loi n° 82**, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020 (mandat confié le 17 février 2021).
- **Projet de loi n° 219**, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal (mandat confié le 11 novembre 2020).

Mandat réglementaire

- Étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques.

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 39**, Loi établissant un nouveau mode de scrutin (mandat confié le 8 octobre 2020).
- **Projet de loi n° 64**, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (mandat confié le 20 octobre 2020).
- **Projet de loi n° 84**, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (mandat confié le 4 février 2021).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les questions déjà inscrites paraissent
au Feuilleton du mercredi*

189) M. Marissal (Rosemont) – **9 février 2021**
Au ministre des Finances

Le 10 novembre 2017, le ministre des Finances du Québec rendait public le *Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*. Ce plan d'action donnait suite au rapport de la Commission des finances publiques (CFP) de l'Assemblée nationale sur le phénomène du recours au paradis fiscaux, publié en mars de la même année.

Dans le rapport de la CFP, deux recommandations n'ont pas été retenues par le gouvernement dans le Plan d'action du ministre des Finances, soit les recommandations 5 et 6 :

« 5. Impose les dividendes reçus au Québec et qui ont fait l'objet de déductions à l'étranger.

6. Accorde un crédit d'impôt équivalent à l'impôt payé sur un revenu à l'étranger plutôt que de permettre le rapatriement de ce revenu au Québec en franchise d'impôt. »

Le Plan d'action mentionne ceci : «En 2017, 29 des 35 pays membres de l'OCDE ont un régime permettant le rapatriement des bénéficiaires étrangers au moyen de dividendes sans imposition ou offrent un allègement à l'égard de tels dividendes.» (Plan d'action, p. 157)

Mes questions au ministre des Finances, relatives à la mesure 5 du plan d'action :

- Quelle est l'évaluation des sommes que le Québec perd en refusant d'appliquer ces deux recommandations?
- Quelle est l'évaluation des effets de la perception des dividendes imposée par 6 des 35 pays membres de l'OCDE?
- Est-ce que le Québec a entamé des discussions avec le gouvernement fédéral et les autres provinces pour faire front commun dans l'imposition de ces dividendes ?

190) M. Marissal (Rosemont) – **9 février 2021**

Au ministre des Finances

Le 10 novembre 2017, le ministre des Finances du Québec rendait public le *Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*. Ce plan d'action donnait suite au rapport de la Commission des finances publiques (CFP) de l'Assemblée nationale sur le phénomène du recours au paradis fiscaux, publié en mars de la même année.

La mesure 2 du Plan d'action énonce que « le Québec demande au gouvernement fédéral de lui transmettre les informations accessibles dans le cadre des conventions fiscales bilatérales signées avec d'autres pays ».

En février 2018, devant les membres de la CFP, le ministère des Finances témoignait que dans le cadre des conventions fiscales actuelles, seuls les renseignements transmis par la France et les États-Unis pouvaient être transmis au Québec par l'Agence du Revenu du Canada. Par contre, ces conventions fiscales permettraient au Québec de recevoir les données sur les entreprises québécoises faisant affaire à l'étranger.

La mesure 3 du Plan d'action énonce «[qu']a]fin de tirer pleinement parti des informations obtenues grâce aux mesures 1 et 2, le Québec met en place le Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales, pour exploiter les données financières et fiscales.»

Mes questions au ministre des Finances, relatives à la mesure 2 du plan d'action :

- Dans quelle mesure est-ce que le gouvernement du Québec obtient à l'heure actuelle du gouvernement fédéral les informations obtenues par ce dernier en vertu :
 - De toutes les conventions fiscales auxquelles le Canada est partie prenante?
 - Des déclarations pays par pays mises en œuvre dans le cadre du projet BEPS de l'OCDE et que le Canada reçoit depuis 2017?
- Est-ce que les informations transmises du gouvernement fédéral au Québec permettent, d'une part, de pouvoir établir les chiffres d'affaires et les profits réalisés par les entreprises transnationales au Québec et, d'autre part, d'établir les profits détournés en vue de leur plus faible imposition ailleurs que chez nous?

- Comment le Québec, en vertu de sa souveraineté en matière fiscale, compte-t-il remédier à la situation s'il n'a pas reçu des informations, pour assurer une équité fiscale des entreprises québécoises vis-à-vis des entreprises transnationales?

Mes questions au ministre des Finances, relatives à la mesure 3 du plan d'action :

- Pour chaque année depuis la publication du Plan d'action, combien de personnes ont fait partie de ce groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales (En équivalent temps complet — ETC)?
- Quelles sommes ont réellement été dépensées par Revenu Québec pour ce groupe d'intervention spécialisé?
- Quels ont été les objectifs d'embauche de personnel pour ce groupe, notamment de professionnels spécialisés sur les questions de planifications fiscales internationales?
- Est-ce que ces objectifs ont été atteints pour chacune des années depuis la publication du Plan d'action?
- Est-ce qu'un rapport d'étape concernant les travaux de ce groupe est disponible et déposé devant la Commission?
- Quelle est la proportion du personnel affecté aux travaux sur les entreprises en comparaison avec celle du personnel affecté aux travaux sur les particuliers sachant que seulement 5 % des fonds qui transitent par des paradis fiscaux appartiennent à des particuliers?
- Considérant cette proportion (le 5 % mentionné ci-dessus), y aurait-il lieu de mettre l'accent davantage sur les planifications fiscales des sociétés plutôt que celles des particuliers?

191) M. Marissal (Rosemont) – **9 février 2021**
Au ministre des Finances

Le 10 novembre 2017, le ministre des Finances du Québec rendait public *le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*. Ce plan d'action donnait suite au rapport de la Commission des finances publiques (CFP) de l'Assemblée nationale sur le phénomène du recours au paradis fiscaux, publié en mars de la même année.

La mesure 5 du Plan d'action énonce que « le Québec appuiera l'Agence des services frontaliers du Canada pour assurer la perception de la taxe de vente du Québec sur les biens corporels provenant de l'étranger et vendus par des entreprises n'ayant pas de présence physique ou significative au Québec. »

Nous savons que la mesure 5 n'a pas donné les résultats escomptés. Par contre, un projet pilote de taxation à la frontière sera établi en 2021 selon ce qui a été annoncé dans le cadre de la présentation du budget 2020 : «Compte tenu de la volonté commune des deux gouvernements, le Québec travaillera avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place, en 2021, des règles harmonisées de perception de la TVQ et de la TPS/TVH par les fournisseurs étrangers» (Source : Budget 2020-2021, Renseignements additionnels, p. B.4).

Mes questions au ministre des Finances, relatives à la mesure 5 du plan d'action :

- Où en sont les discussions avec le gouvernement fédéral relativement à ce projet pilote et quelles en sont les grandes lignes?
- Est-ce que le ministère des Finances a mis à jour son estimation de 2017 des revenus perdus en taxe de vente du Québec sur les biens corporels provenant de l'étranger et vendus par des entreprises n'ayant pas de présence physique ou significative au Québec? Si oui, quelles sont les pertes estimées en 2020?
- Est-ce que le ministère des Finances a étudié les effets négatifs de ce passe-droit pour les commerces et entreprises locales? Si oui, quelles sont les conclusions?

192) M. Marissal (Rosemont) – **9 février 2021**
Au ministre des Finances

Les gouvernements des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20 ont amorcé en 2013 une refonte en profondeur des règles fiscales internationales. C'est ainsi que le projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) a été créé. L'objectif de ce projet était de revoir les règles en vigueur pour qu'elles soient adaptées au contexte de l'économie mondiale, et qu'elles suivent l'évolution de cette dernière. Il s'agissait donc de faire en sorte que les bénéfices soient imposés dans les pays où les activités économiques s'exercent. L'un des principaux problèmes identifiés comme étant à l'origine du phénomène BEPS est l'absence de coordination entre les règles nationales. De plus, l'évolution constante de l'environnement économique mondial amène souvent un décalage avec les règles internationales. Enfin, il a été constaté qu'il y avait des lacunes importantes et généralisées dans la connaissance des données et des informations.

Le Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de 2013 énonce 15 actions, autour de trois axes : «parvenir à une cohérence entre les règles nationales ayant des effets sur les activités transnationales, renforcer les exigences relatives à la substance des normes internationales en vigueur et améliorer la transparence ainsi que la visibilité pour les entreprises qui n'adoptent pas une ligne de conduite offensive.»

En octobre 2020, le Cadre inclusif pour le BEPS (regroupement de plus de 125 pays et juridictions qui collaborent à la mise en œuvre des mesures découlant du projet BEPS) a diffusé les plans de travail des deux Piliers résultant du projet BEPS, soit :

1. Les solutions pour répartir les droits d'imposition entre juridictions («lien et répartition des bénéfices»);
2. La conception d'un système propre à garantir que les entreprises multinationales paient un niveau minimum d'impôt sur les bénéfices.

Mes questions au ministre des Finances :

- Est-ce que le ministère des Finances ou Revenu Québec a procédé à une analyse des effets pour le Québec des propositions de l'OCDE soumises en octobre dernier (piliers 1 et 2)?
- Est-ce que le ministère des Finances ou Revenu Québec a procédé à une évaluation des revenus qui pourraient être générés pour le Québec si la proposition de l'OCDE (piliers 1 et 2) était mise en œuvre?
- À la lumière des difficultés à obtenir un accord multilatéral relativement à la taxation de l'économie numérique, ne serait-il pas judicieux pour le Québec d'introduire une nouvelle taxe temporaire sur le chiffre d'affaires des entreprises du secteur numérique, comme l'ont fait certaines juridictions telles que la France?
- Puisqu'une harmonisation d'une telle taxe temporaire sur l'économie numérique avec le gouvernement fédéral serait souhaitable, est-ce que le ministère des Finances ou Revenu Québec ont entamé des discussions avec leurs homologues fédéraux à ce sujet?
- Dans le contexte des déficits budgétaires importants liés à la pandémie de COVID-19 et à la hausse concomitante des revenus et des profits des géants de l'économie numérique, le ministre juge-t-il opportun que le gouvernement du Québec fasse une demande explicite au gouvernement fédéral pour qu'une taxe temporaire sur les entreprises de l'économie numérique soit mise en œuvre?

- 193) M. LeBel (Rimouski) – **9 février 2021**
Au ministre de la Santé et des Services sociaux

Plusieurs personnes âgées de ma circonscription ainsi qu'à travers le Québec sont touchées par une hausse très importante du coût des loyers dans les résidences privées pour aînés (RPA) qui dépasse le taux d'inflation. Je comprends que les frais d'opération dans les RPA ont été affectés par le contexte de la pandémie, comme bien des entreprises, mais les aînés ne sont pas tous dans des résidences de luxe, la grande majorité n'a tout simplement pas les moyens de faire face à cette augmentation. Certains d'entre eux n'ont pas de famille pour les soutenir et souvent les aînés ont peur de représailles. Les personnes âgées ont une capacité limitée de payer puisque 60 % des aînés de 65 ans et plus ont des revenus de moins de 30 000 \$ par année.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le ministre peut mettre en place rapidement des mesures spécifiques pour protéger les aînés de ces hausses inacceptables en mettant en œuvre un programme d'aide destiné à soutenir les petites résidences ayant des difficultés financières ou encore en assurant de meilleurs revenus pour les aînés vivant dans ces résidences ?

- 196) M. LeBel (Rimouski) – **16 février 2021**
Au gouvernement

Selon une enquête réalisée par l'Association des pharmaciens des établissements de santé (APES), 13 postes de pharmaciens sur 45 sont vacants chez nous au Bas-Saint-Laurent et 8 postes sur 23 sont à pourvoir en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. La Côte-Nord est aussi en déficit de 8 pharmaciens sur une possibilité de 23.

Cette pénurie est causée par la compétition du secteur privé, où les salaires sont plus élevés. L'Association demande au gouvernement d'améliorer leurs conditions salariales pour soulager le manque de pharmaciens dans nos établissements de santé.

Les primes offertes aux pharmaciens afin de les retenir dans le secteur public sont temporaires et représentent pourtant la moitié du salaire des pharmaciens. C'est énorme. Ce n'est donc pas un salaire qui est fiable et ce n'est pas attrayant pour les jeunes pharmaciens.

La situation est critique, les CISSS déboursent en moyenne 1000 \$ à 1500 \$ par jour par pharmacien dépanneur qui provient du secteur privé, ce qui inclut les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Au Bas-Saint-Laurent, en fonction de la provenance du pharmacien dépanneur, les frais de déplacement peuvent être encore plus élevés.

Selon l'APES, le CISSS de la Gaspésie et des Îles a dû avoir recours aux services de pharmaciens dépanneurs pendant 822 jours entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. Sur la Côte-Nord, ce nombre s'élève à 933 jours alors qu'au Bas-Saint-Laurent, il se situe à 239 jours.

Ma question est la suivante :

La situation est plus que préoccupante puisque cette pénurie de pharmaciens dans le réseau public entraîne une surcharge de travail pour ceux qui sont en poste et des risques pour les patients. Dans le contexte du renouvellement de son entente de travail avec les pharmaciens du secteur public, est-ce que le gouvernement du Québec entend corriger cette situation et assurer une présence adéquate de pharmaciens dans les établissements de santé dans l'Est-du-Québec?

197) M. LeBel (Rimouski) – **18 février 2021**
Au gouvernement

La dernière année a été éprouvante pour une grande partie de la population aînée du Québec. Les failles dans notre façon de concevoir le vieillissement et les services à offrir aux aînés sont apparues au grand jour. Sans chercher des coupables, il nous faut admettre que les choses doivent changer en profondeur et qu'il est nécessaire de revoir notre conception du « bien vieillir » au Québec.

Nous devons faire les bons choix pour adapter la société québécoise au vieillissement de sa population, car c'est un enjeu sociétal majeur qui exige de la vision et des actions concrètes.

Il est évident que nous vivons tous plus vieux puisque l'espérance de vie est beaucoup plus grande étant donné que nous sommes davantage en santé, mais il est moins évident de prétendre que nous vivons mieux. La réponse dépend de notre capacité à adapter la société à ce nouveau paradigme. Cela demande de remettre profondément en question notre conception du vieillissement, de la retraite, des différents âges de la vie et de la contribution de chacun à la vie en société.

Dans ma circonscription, où déjà une personne sur quatre a plus de 65 ans, j'ai initié en octobre 2019 un grand colloque où les aînés, les élus et les intervenants ont pris conscience de la situation. Ensemble, nous avons identifié des actions concrètes pour faire de la longévité non pas un problème, mais quelque chose de positif.

Cette prise de conscience doit se faire pour tout le Québec qui est une des sociétés les plus vieillissantes au monde. C'est urgent d'agir. Je sais que nous sommes tous d'accord sur le pourquoi, pas besoin de convaincre personne, maintenant on doit mobiliser l'ensemble du Québec sur le comment.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le gouvernement est prêt à engager un processus de mobilisation des aînés et des actrices et acteurs de la société civile nous menant d'ici l'automne 2022 à des États généraux sur l'adaptabilité de la société québécoise au vieillissement de la population?

198) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **9 mars 2021**

Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Sollio Groupe Coopératif (anciennement La Coop fédérée) opère un terminal de grains sur le site du Port de Québec, à l'Anse au Foulon. L'Administration portuaire de Québec (APQ), quant à elle, opère une gare de triage tout juste à côté. L'ensemble des activités portuaires prévues dans ce secteur ne seront pleinement opérationnelles qu'au début de l'année 2022. Le projet final comprend la conversion du terminal de granules de bois, la construction de 4 silos de 15 000 tonnes métriques (t), de 4 plus petits silos de 1 000 t, de convoyeurs couverts, de deux tours pour la manutention et le nettoyage du grain, d'un laboratoire de classement de grains, de deux sous-stations électriques et d'une station de déchargement de grains par wagon. Le terminal maritime et terrestre aura la capacité d'accueillir deux navires océaniques à quai, des trains de 110 wagons en sections dans une gare de triage, et une centaine de camions par jour. La capacité d'entreposage du grain passera de 75 000 tonnes à 109 000 tonnes. Le projet prévoit un volume d'exportation de 1 290 000 tonnes de grain par année effectué par 47 navires. L'approvisionnement annuel du terminal se fera par l'entremise de 23 navires, de 45 trains de 110 wagons et de 4 210 camions de 30 tonnes.

Près de 1 200 résidences sont situées à moins d'un kilomètre du projet. Même si le projet n'est pas réalisé présentement à son plein potentiel, cela fait déjà deux ans que les résident-es du secteur en subissent les nuisances. Les analyses d'impact environnemental financées par Sollio Groupe Coopératif et l'Administration portuaire de Québec montrent clairement que, une fois le projet opérationnel à 100%, les normes de bruit seront dépassées et les normes de particules fines seront presque atteintes. Il faut savoir que les analyses ne mesurent pas toutes les particules fines ni tous les bruits qui seront émis par le terminal. De plus, les études d'impact réalisées ne tiennent pas compte du bruit des navires qui seront amarrés à quai. Malgré toutes ces omissions, l'étude prévoit clairement qu'il y aura des dépassements des valeurs guides utilisées. Le bruit des activités ferroviaires sera presque toujours perçu comme étant supérieur aux normes (écart entre +3 et +5). Lors de la réception des trains et du déchargement des wagons - pendant environ 12 heures -, le niveau sonore perçu serait deux fois plus fort que les valeurs guides pour les résident-es du boulevard Champlain alors qu'aux Jardins Mérici le bruit excéderait les valeurs guides. Les données tirées des études d'impact montrent que les concentrations totales de particules fines seront tout juste sous la norme environnementale québécoise. En effet, le rapport fait état de $29,3 \mu\text{g}/\text{m}^3$ alors que la norme du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques est de 30 aux limites de la zone industrielle. De plus, - et c'est ce qui est le plus inquiétant -, le rapport d'évaluation ne tient compte que des particules émises par la manutention et le nettoyage du grain. Si on ajoute les particules fines émises par les navires, les trains et les camions sur le site du projet, il est certain que les normes environnementales en vigueur seront dépassées. Rappelons que le projet prévoit qu'en une journée, il peut y avoir deux navires à quai, une centaine de camions ainsi que le démantèlement d'un train de 110 wagons dans la gare de triage. On ignore aussi complètement les poussières fines qui sont émises par les installations actuelles de Sollio Groupe Coopératif situées à proximité et qui seront raccordées au projet.

Par ailleurs, l'arrêt rendu par la Cour d'appel dans *Procureure générale du Québec c. IMTT-Québec inc* (2019 QCCA 1598) spécifie clairement la mesure de l'application des lois provinciales en matière environnementale à des activités ou des entreprises qui relèvent d'une compétence fédérale : « [278] Les lois et les règlements provinciaux d'application générale visant le contrôle des contaminants s'y appliquent, en principe, jusqu'à preuve du contraire. C'est aussi le cas de la prohibition générale de l'article 20 LQE portant sur le rejet de contaminants qui sont susceptibles de porter atteinte à la santé humaine ou causer des dommages ou porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement et de la doctrine des troubles de voisinage en droit civil québécois avec lequel cette prohibition générale s'harmonise [238]. Les citoyens du Québec ont ainsi tout aussi droit à un environnement exempt

de contaminants au sein du port de Québec qu'ailleurs au Québec. [279] Dans ce contexte, il est opportun de souligner que les lois fédérales prennent la peine de souligner l'importance d'une collaboration efficace et harmonieuse entre tous les ordres de gouvernement lorsqu'il s'agit de la protection de l'environnement. La collaboration plutôt que la confrontation est de mise dans ce domaine. »

À la lumière des éléments portés à l'attention du ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, je souhaite qu'il réponde aux questions suivantes :

1. Est-ce que le ministre est en mesure d'affirmer que le projet en cours à l'Anse au Foulon respecte les normes environnementales québécoises?
2. Si tel n'est pas le cas, pourquoi le ministre ne fait-il pas respecter les lois québécoises, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), sur le territoire de l'Anse au Foulon dans le cadre du projet réalisé par l'Administration portuaire de Québec et Sollio Groupe Coopératif?
3. Après avoir été alerté par les citoyen-es du secteur, et ce, dès le mois de juin 2020, pourquoi le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a-t-il pas dépêché ses propres experts sur le terrain afin de vérifier si les normes environnementales étaient respectées?
4. Considérant que le gouvernement a récemment interpellé la Cour suprême pour faire appliquer sa loi au Port de Québec, comment le ministre justifie-t-il son inaction dans le secteur de l'Anse au Foulon alors qu'un arrêt explicite de la Cour d'appel du Québec valide la compétence du Québec en la matière?

199) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **9 mars 2021**
Au ministre des Transports

Sollio Groupe Coopératif (anciennement La Coop fédérée) opère un terminal de grains sur le site du Port de Québec, à l'Anse au Foulon. L'Administration portuaire de Québec (APQ), quant à elle, opère une gare de triage tout juste à côté. L'ensemble des activités portuaires prévues dans ce secteur ne seront pleinement opérationnelles qu'au début de l'année 2022. Le projet final comprend la conversion du terminal de granules de bois, la construction de 4 silos de 15 000 tonnes métriques (t), de 4 plus petits silos de 1 000 t, de convoyeurs couverts, de deux tours pour la manutention et le nettoyage du grain, d'un laboratoire de classement de grains, de deux sous-stations électriques et d'une station de déchargement de grains par wagon. Le terminal maritime et terrestre aura la capacité d'accueillir deux navires océaniques à quai, des trains de 110 wagons en sections dans une gare de triage, et une centaine de camions

par jour. La capacité d'entreposage du grain passera de 75 000 tonnes à 109 000 tonnes. Le projet prévoit un volume d'exportation de 1 290 000 tonnes de grain par année effectué par 47 navires. L'approvisionnement annuel du terminal se fera par l'entremise de 23 navires, de 45 trains de 110 wagons et de 4 210 camions de 30 tonnes.

Près de 1 200 résidences sont situées à moins d'un kilomètre du projet. Même si le projet n'est pas réalisé présentement à son plein potentiel, cela fait déjà deux ans que les résident-es du secteur en subissent les nuisances. Les analyses d'impact environnemental financées par Sollio Groupe Coopératif et l'Administration portuaire de Québec montrent clairement que, une fois le projet opérationnel à 100%, les normes de bruit seront dépassées et les normes de particules fines seront presque atteintes. Il faut savoir que les analyses ne mesurent pas toutes les particules fines ni tous les bruits qui seront émis par le terminal. De plus, les études d'impact réalisées ne tiennent pas compte du bruit des navires qui seront amarrés à quai. Malgré toutes ces omissions, l'étude prévoit clairement qu'il y aura des dépassements des valeurs guides utilisées. Le bruit des activités ferroviaires sera presque toujours perçu comme étant supérieur aux normes (écart entre +3 et +5). Lors de la réception des trains et du déchargement des wagons - pendant environ 12 heures -, le niveau sonore perçu serait deux fois plus fort que les valeurs guides pour les résident-es du boulevard Champlain alors qu'aux Jardins Mérici le bruit excéderait les valeurs guides. Les données tirées des études d'impact montrent que les concentrations totales de particules fines seront tout juste sous la norme environnementale québécoise. En effet, le rapport fait état de $29,3 \mu\text{g}/\text{m}^3$ alors que la norme du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques est de 30 aux limites de la zone industrielle. De plus, - et c'est ce qui est le plus inquiétant -, le rapport d'évaluation ne tient compte que des particules émises par la manutention et le nettoyage du grain. Si on ajoute les particules fines émises par les navires, les trains et les camions sur le site du projet, il est certain que les normes environnementales en vigueur seront dépassées. Rappelons que le projet prévoit qu'en une journée, il peut y avoir deux navires à quai, une centaine de camions ainsi que le démantèlement d'un train de 110 wagons dans la gare de triage. On ignore aussi complètement les poussières fines qui sont émises par les installations actuelles de Sollio Groupe Coopératif situées à proximité et qui seront raccordées au projet.

Par ailleurs, le coût total du projet de terminal de grains et de la gare de triage est estimé à 100 millions \$. Le gouvernement du Québec a annoncé une contribution financière de 30 millions de dollars, soit un investissement de 10 millions de Capital logistique Québec et une subvention de 20 millions provenant du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime du ministère des Transports (MTQ). Or l'une des conditions du programme de subventions est le respect des lois et des règlements du Québec à défaut de quoi les subventions peuvent être retirées : « Les bénéficiaires du programme doivent respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet. Le Ministère peut renoncer à son engagement, réduire sa participation, ou exiger le remboursement des sommes versées en cas de non-respect par le requérant des conditions du programme ou des lois et règlements du Québec. »

À la lumière des éléments portés à l'attention du ministre des Transports, nous souhaitons qu'il réponde aux questions suivantes :

1. Pourquoi le ministre des Transports ne fait-il pas respecter les règles du programme de subvention qu'il administre en retirant les subventions attribuées à ce projet puisqu'il ne respecte pas les règles environnementales québécoises en vigueur?
2. À quoi servent les règles de son Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime s'il est possible de ne pas les respecter sans conséquence et de toucher quand même des subventions ?
3. Comment le ministre des Transports justifie-t-il que la tâche de s'assurer du respect des lois en vigueur au Québec revienne au bénéficiaire de la subvention, et que le gouvernement ne fasse aucune vérification de conformité?
4. Considérant que les citoyen-es ont alerté le ministère des Transports dès le mois de février 2020, comment le ministre justifie-t-il son inaction dans ce dossier?
5. Qu'est-ce que le ministre répond à une citoyenne du secteur qui dénonce le fait que de l'argent public soit attribué à des promoteurs pour que ceux-ci causent ensuite préjudice aux citoyen-es?

200) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – **9 mars 2021**
À la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

En 1995, sur présentation de propositions de l’Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) et de la Confédération québécoise des coopératives d’habitation (CQCH), le Programme d’achat-rénovation en coopératives et OSBL (PARCO) a été créé.

Ce sont un peu plus de 1 000 unités de logement qui ont été développées grâce au programme PARCO. Or, la plupart des conventions avec la Société d’habitation du Québec de ces projets d’habitation viendront à échéance à la fin de l’année 2022, de même que les subventions de supplément au loyer (PSL) permettant aux personnes les plus vulnérables de résider dans ces logements.

Alors que le Québec connaît l’une des pires crises du logement depuis des décennies, avec des loyers en hausse fulgurante et un taux d’inoccupation inquiétant, et alors que la crise sanitaire actuelle et les confinements issus de celle-ci ont révélé une fois de plus l’importance d’avoir un logement adéquat, il apparaît plus que jamais essentiel que les ménages à faible revenu, résidant notamment dans des logements créés via PARCO, puissent avoir une paix d’esprit quant à l’avenir de leur situation de logement.

À la lumière de ce qui précède, ma question pour la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation est la suivante :

Est-ce que la ministre s’engage dès maintenant à maintenir les subventions au loyer dans les logements coopératifs et sans but lucratif, notamment ceux réalisés via le Programme d’achat-rénovation en coopératives et OSBL?

201) Mme Ghazal (Mercier) – **9 mars 2021**
Au ministre des Transports

Un décret (890-2010) du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été émis dans le cadre du projet de reconstruction du complexe Turcot sur le territoire des villes de Montréal, de Montréal-Ouest et de Westmount, pour assurer de bon déroulement du point de vue de l’environnement de ce grand projet.

Un volet du décret, la condition No. 8 concernant la Falaise Saint-Jacques requiert une compensation pour les dommages que subiront le milieu humide et les arbres qui s'y trouvent.

Plutôt que de créer des bassins et un étang comme présenté au public, le ministère veut implanter un fossé qui nécessiterait d'abattre entre 400 et 625 arbres, même s'ils sont pour la plupart sains. Les explications du MTQ que ces travaux sont nécessaires « afin de faciliter l'entretien, d'assurer un drainage adéquat et de garantir, à long terme, la stabilité de la falaise Saint-Jacques ainsi que de la butte de la bande verte » portent à confusion, car les racines des arbres jouent un grand rôle à assurer la stabilité des sols.

La Falaise est une importante route pour les oiseaux migrateurs, pour lesquels ces arbres sont essentiels, en plus d'abriter 65 espèces d'oiseaux, dont des espèces comme la grive des bois et l'hirondelle des cheminées qui sont menacées, ainsi que la couleuvre brune, qui est en voie de l'être.

À la lumière de ce qui précède, nous souhaitons que le ministre réponde aux questions suivantes :

1. Pourquoi le ministre des Transports n'a pas respecté la condition 8 du décret 890-2010, concernant la Falaise Saint-Jacques ?
2. Pourquoi le groupe « Sauvons la falaise » n'a-t-il pas été averti ni de l'approbation par le ministre de l'Environnement des travaux d'abattage des arbres ni du début des travaux, malgré une promesse de le faire?
3. Qu'est-ce que le ministre entend faire pour respecter la condition n° 8?

202) Mme Melançon (Verdun) – **9 mars 2021**
À la ministre responsable de la Condition féminine

Le 27 octobre 2020, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale déposait le projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail. Les groupes représentant les femmes, tout comme l'ensemble des instances représentant les droits des Québécoises et Québec, ont condamné l'empressement du gouvernement à vouloir aller rapidement dans une réforme qui aura des impacts importants pour la santé et la sécurité des femmes.

En lien avec ce projet de loi, est-ce que la ministre peut nous indiquer si le Secrétariat à la condition féminine ou le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont procédé à une analyse différenciée selon les sexes, ou toute autre analyse permettant de tenir compte des répercussions sur les femmes?

La ministre peut-elle également déposer l'avis produit par le Secrétariat à la condition féminine au sujet de ce projet de loi ou tout commentaire formulé avant le dépôt du projet de loi?

203) Mme Melançon (Verdun) – **9 mars 2021**
À la ministre responsable de la Condition féminine

Le 10 décembre 2020, le ministre de la Justice déposait le projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement. Les groupes représentant les femmes ont condamné l'empressement du gouvernement à vouloir aller rapidement dans une réforme qui pourrait avoir des impacts importants pour les femmes.

En lien avec ce projet de loi, est-ce que la ministre peut nous indiquer si le Secrétariat à la condition féminine ou le ministère de la Justice a procédé à une analyse différenciée selon les sexes?

Est-ce que la ministre peut également déposer l'avis produit par le Secrétariat à la condition féminine au sujet de ce projet de loi ou tout commentaire formulé avant le dépôt du projet de loi?

204) Mme Melançon (Verdun) – **9 mars 2021**
À la ministre responsable de la condition féminine

La pandémie a été, pour les victimes de violences conjugales et familiales, une épreuve importante qui a mis au grand jour toute la souffrance et l'isolement des victimes.

Est-ce que la ministre peut nous indiquer, depuis le début de la pandémie en mars 2020, le nombre de places supplémentaires ouvertes pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, ventilé par région ?

La ministre peut-elle également nous indiquer le nombre de places supplémentaires offertes pour les femmes en situation d'itinérance depuis le début de la pandémie, ventilé par région, et nous indiquer si ces places sont dédiées exclusivement aux femmes ?

205) Mme Rizqy (Saint-Laurent) – **9 mars 2021**
Au ministre de l'Éducation

En avril 2020, le premier ministre avait affirmé que l'immunité collective était l'une des raisons expliquant le retour des élèves en classe.

Est-ce que le ministre peut déposer les avis de la Santé publique à ce sujet?

206) Mme Rizqy (Saint-Laurent) – **9 mars 2021**
Au ministre de l'Éducation

Le 8 janvier 2021, le ministre de l'Éducation annonçait qu'une application mobile serait créée afin de permettre aux jeunes d'avoir accès à des ressources, témoignages, vidéos, etc. Le ministre annonçait également que des places d'échanges sur des thèmes répondant aux besoins des jeunes seraient instaurées pour permettre de briser l'isolement et offrir des avenues pour gérer le stress, en plus d'un service de messagerie (chat) accessible partout au Québec.

Pour chacune de ces annonces, est-ce que le ministre peut nous indiquer l'état d'avancement des travaux, les échéances, les organismes partenaires chargés de mettre en place ces mesures et le contrat accordé à l'organisme?

207) Mme Rizqy (Saint-Laurent) – **9 mars 2021**
Au ministre de l'Éducation

Le 8 janvier 2021, le ministre de l'Éducation annonçait la mise en place d'un programme de tutorat et selon le communiqué de presse, « le lancement de divers programmes de tutorat qui débiteront dès la fin janvier ».

Le ministre peut-il nous indiquer la liste des programmes de tutorat mis en place en indiquant la date et les sommes octroyées, ventilées par centre de services scolaire?

208) M. LeBel (Rimouski) – **10 mars 2021**
Au gouvernement

Le samedi 20 février dernier se tenait la Journée mondiale de la justice sociale. Célébrée chaque année, cette journée est une occasion pour rappeler comment il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'intensifier la bataille pour supprimer la pauvreté, diminuer les inégalités sociales et l'exclusion sociale. En cette période de restriction et de confinement, il faut convenir que l'égalité d'accès pour tous aux soins de santé, à l'éducation, à des logements abordables et à des emplois sécuritaires et convenables a été menacée.

Il faut admettre aussi et reconnaître que pour plusieurs de nos compatriotes, notamment les aînés et les personnes handicapées, les conditions de vie se sont détériorées. Les programmes sociaux actuels ne suffisent plus ou dans bien des cas ont démontré qu'ils ne répondaient plus depuis longtemps aux besoins.

Le 13 décembre 2002, le Québec a adopté la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi adoptée au terme d'une mobilisation sans précédent, incluant le dépôt d'une pétition signée par 215 307 personnes et plus de 1 500 organisations, n'est pas parfaite, mais elle a le mérite de stipuler qu'en matière de lutte à la pauvreté, l'action gouvernementale exige des réponses politiques et des actions concertées.

J'ai participé à titre de directeur de cabinet à l'écriture de cette loi, j'en suis fier, mais la question se pose 20 ans plus tard, les différents plans d'action ont-ils permis d'atteindre les objectifs clairement identifiés dans la loi? C'est-à-dire d'amener progressivement le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres en « 2013 ». Il serait temps, à l'évidence, de mettre à jour nos objectifs.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le gouvernement serait prêt à considérer qu'après 20 ans, il est pertinent de revoir la loi, de consulter à nouveau les groupes pour en faire un bilan et identifier les objectifs à atteindre pour les 10 prochaines années?

209) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **10 mars 2021**
À la présidente du Conseil du trésor

La dernière année a encore une fois mis en lumière le manque de reconnaissance envers le travail des femmes dans le secteur public. Ce sont près de 300 000 femmes qui tiennent à bout de bras le réseau de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Toutefois, l'équité salariale tarde à être atteinte.

L'exercice initial d'équité salariale pour le secteur public s'est finalisé en 2006. Pour le secteur public, le premier maintien s'est réalisé en 2010. Plus de 3 000 plaintes ont été déposées à la commission d'équité salariale, car le Secrétariat du Conseil du Trésor n'avait pas reconnu les changements pour certains titres d'emploi. En 2015, le SCT a fait son 2e maintien de l'équité sans encore une fois reconnaître toutes les modifications aux titres d'emploi. Plus de 9 000 plaintes ont été déposées à la commission. Le dossier des plaintes de 2010 a été transféré aux enquêtes de la CNESST en 2017 et le processus d'enquête a débuté en 2018. Les syndicats sont de nouveaux retournés en conciliation de juillet 2019 à janvier 2020, sans résultat concluant. De plus, le gouvernement s'est engagé à multiples reprises à offrir 26 \$ aux PAB à l'embauche. Régler les titres d'emplois, où il y a entente pour 2010, permettrait à près de 29 000 femmes d'avoir un meilleur salaire. Et si on ajoute seulement les PAB pour 2015, ce serait près de 60 000 femmes qui auraient des conditions plus décentes.

Considérant ce qui précède,

1. Madame la Présidente du Conseil du trésor peut-elle expliquer pourquoi le SCT ne s'engage pas à régler les titres d'emploi pour lesquels il y a entente et faire trancher le reste des litiges par la CNESST tel que proposé par les syndicats ?
2. Pourquoi Madame la Présidente ne donne-t-elle pas un mandat pour régler l'équité salariale ?
3. Pourquoi la Présidente ne donne-t-elle pas un mandat pour régler la plainte d'équité salariale de 2015 pour les PAB?

210) M. LeBel (Rimouski) – **11 mars 2021**

Au gouvernement

En ce 11 mars, Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, est-il nécessaire de rappeler que les impacts de la pandémie de coronavirus et des mesures de distanciations sociales pourraient se faire ressentir pendant encore au moins un an sur les services sociaux, communautaires et économiques dans chacune de nos circonscriptions? On peut même penser qu'il y en aura toujours même au-delà du moment où la situation sanitaire serait rétablie.

La pandémie n'est pas finie et il y a encore des besoins. Le gouvernement avec raison a triplé le budget 2020-2021 mis à la disposition des députés via le programme Soutien à l'action bénévole afin de mieux répondre aux demandes des groupes considérant l'état d'urgence sanitaire.

Quand on dispose des sommes rapidement ça fait une grande différence et ça aide beaucoup le milieu communautaire. Le premier ministre disait lui-même qu'il ajoutait du budget dans le programme Soutien à l'action bénévole parce que c'est le député qui est le mieux placé pour décider rapidement quels sont les besoins de sa circonscription pour lutter contre les effets de la pandémie. Il faut reconnaître que ce fut un bon réflexe du premier ministre, car l'aide financière supplémentaire a rendu de fiers services à nos communautés.

Cette enveloppe discrétionnaire permet de répondre aux demandes financières accrues d'organismes œuvrant notamment dans les domaines de la lutte à la pauvreté, des services alimentaires, de la santé, de la culture, des services aux aînés, de la famille, de l'éducation et de l'immigration.

À l'approche du prochain budget, j'espère que les intentions de Québec ne sont pas de ramener les sommes du programme à la somme habituelle.

Ma question est la suivante :

On va s'en sortir, mais je pense qu'on en a encore pour un an en ce qui a trait aux besoins sociocommunautaires. Il faut maintenant continuer. Est-ce que le gouvernement peut assurer les députés de cette assemblée qu'ils pourront compter sur le même budget dédié au programme Soutien à l'action bénévole que celui de 2020-2021?

211) Mme Ghazal (Mercier) – **16 mars 2021**
Au ministre des Transports

Depuis la grève de la faim de M. Réjean Bacon en janvier 2019, les accidentés de la route et L'association pour les droits des accidentés qui les représente attendent des modifications à la Loi sur l'assurance automobile. Cette réforme souhaitée et annoncée par le ministre des Transports et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) devait se pencher sur la préoccupante question de la régression des indemnités à partir de 65 ans qui mène à la disparition complète des indemnités au 68^e anniversaire. Les indemnisés qui ne cotisent pas à la Régie des rentes du Québec se retrouvent injustement pénalisés le moment de la retraite venu. Cette injustice est aussi prolongée dans le temps puisque selon l'Institut de la statistique du Québec l'espérance de vie a bondi de 7,2 ans pour les femmes et de 11,3 ans pour les hommes entre 1977 et 2020.

Dans une réponse écrite le 18 décembre 2019, le ministre des Transports signifiait sa préoccupation et mentionnait attendre des solutions de la SAAQ. Depuis, mon bureau suit périodiquement ce dossier auprès du cabinet du ministère des Transports pour voir s'il évolue.

Devant la lenteur du processus, je me permets de relancer le ministre des Transports avec les questions suivantes :

1. Au nom des accidentés de la route qui sont pris en otage par la lenteur du projet de modification, je demande au ministre des Transports ce qu'il compte faire à court terme pour que ces derniers cessent de subir l'injustice qui découle de la régression des indemnités?
2. Depuis la création de la Régie de l'assurance automobile du Québec en 1978 la situation des indemnisés ne cesse de se dégrader puisqu'ils doivent vivre des périodes de plus en plus longues avec des revenus injustement réduits. Devant l'urgence de leur situation et l'ampleur de leurs besoins, quand est-ce que le ministre compte déposer son projet de loi?

212) M. LeBel (Rimouski) – **16 mars 2021**

Au gouvernement

Des personnes en situation de pauvreté de la région et des organismes qui les défendent se plaignent de ne plus avoir accès aux services de denturologiste.

Un malaise dont la responsabilité est principalement imputable au gouvernement du Québec, selon l'Association des denturologistes, dont la spécialité est la fabrication, la pose et l'ajustement de prothèses dentaires.

Rappelons que d'être privé de ces services peut causer des problèmes de santé aux personnes concernées ou aggraver ceux qu'ils connaissent déjà.

Je pense qu'on ne doit pas lancer la pierre aux denturologistes. Le problème c'est que le gouvernement rembourse que les deux tiers de la facture aux denturologistes qui sont aussi aux prises avec une imposante bureaucratie et beaucoup de paperasse imposée par l'État. Une situation qui dans plusieurs régions se traduit par un refus complet des denturologistes d'offrir les soins à une partie de notre population la plus vulnérable.

Il y a une pression mise sur les denturologistes qui se traduit par des conséquences importantes sur la santé des Québécoises et Québécois qui sont bénéficiaires de l'aide sociale, ce qui est inacceptable.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le gouvernement est au courant de la situation? Que va-t-il faire pour corriger cette situation inacceptable? C'est une question de santé et de justice sociale.

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

a) 17 février 2021

Loi visant à renforcer la divulgation d'actes répréhensibles et la protection des lanceurs d'alerte – *député de Jonquière*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS